



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brigade de sapeurs-pompiers de Marseille

Question écrite n° 3940

## Texte de la question

Lors d'une visite au Centre interrégional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (CIRCOSC) de Valabre, M. le ministre de l'intérieur a indiqué son souhait de voir pérenniser les moyens en personnel dont disposent les unités d'intervention de la sécurité civile et le bataillon des marins-pompiers de Marseille. A cet effet, il a fait état de son souhait de remplacer les actuels appelés du contingent par des jeunes recrutés dans le cadre du programme des 350 000 emplois publics adopté par l'Assemblée nationale le 17 septembre dernier. Si tel était le cas, il conviendrait de permettre de recruter ces jeunes gens sous statut militaire afin de conserver une homogénéité au fonctionnement du bataillon. Aussi, M. Guy Teissier, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

## Texte de la réponse

La suspension du service national à compter du 1er janvier 1997, la professionnalisation et la réduction de format des armées conduisent à s'interroger sur l'évolution des formations militaires de la sécurité civile. En effet, le maintien au niveau national d'une force permanente et de haute technicité capable d'intervenir rapidement en tout point du territoire ou à l'étranger est indispensable pour permettre au Gouvernement d'assumer ses responsabilités dans le domaine des secours aux populations à la suite des catastrophes naturelles. L'article 3 de la loi portant réforme du service national prévoyant que « les jeunes Français peuvent servir avec la qualité de militaire comme volontaires dans les armées » permettra, à la disparition des appelés, de les remplacer par des engagés et des jeunes gens ayant fait acte pour le volontariat militaire. Une réflexion est actuellement engagée dans ce sens. Sous réserve des modalités d'application en cours de définition, il offrira toute la souplesse voulue aux unités bénéficiaires, et notamment aux unités militaires de la sécurité civile et au bataillon des marins-pompiers de Marseille.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3940

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3272

**Réponse publiée le :** 17 novembre 1997, page 4087